

Bruxelles, le 16 janvier 2007

Commission: la CGPM confirme les progrès de l'an dernier vers une pêche durable en Méditerranée

La Commission européenne s'est félicitée des mesures adoptées lors de la réunion annuelle de la Commission Générale de la Pêche en Méditerranée (CGPM) qui s'est tenue la semaine dernière à Rome. La Commission, au nom de l'Union européenne, a mené le processus qui assurera une plus grande protection pour les ressources halieutiques, améliorera l'application de la réglementation en vigueur, renforcera le développement de l'aquaculture reproductrice, continuera d'apporter son soutien aux projets régionaux, et élaborera de nouvelles initiatives pour accroître la coopération dans la gestion des pêches en mer Noire. Ces progrès seront rendus possibles grâce aux décisions qui assureront dorénavant la base administrative et budgétaire de la CGPM, la rendant pleinement opérationnelle.

Joe Borg, Commissaire européen chargé de la Pêche et des Affaires Maritimes, a déclaré: " Avec l'adoption de son règlement sur la Méditerranée en novembre dernier, l'Union européenne a prouvé son solide engagement à mettre en place une politique de gestion efficace des ressources halieutiques en Méditerranée. Ces résultats démontrent à présent l'engagement des membres de la CGPM vers le même but. Ils contribuent également à l'orientation actuelle vers des organisations régionales de gestion de pêche plus fortes et confirment le rôle-clé de celles-ci dans la mise en place d'une pêche durable en haute mer."

Décisions principales

- **Respect des mesures:** pour être efficace, la réglementation doit être respectée. Une meilleure mise en œuvre des règles devrait résulter du fait que la Commission d'Application de la CGPM est désormais opérationnelle. Elle aura pour tâche de développer un schéma de contrôle et d'inspection en Méditerranée.
- **Reconstitution du thon rouge:** la CGPM a adopté les recommandations de la Commission Internationale pour la Conservation du Thon de l'Atlantique (CICTA) concernant un plan de reconstitution pour le thon rouge, qui a été l'objet d'un accord à Dubrovnik en novembre dernier (voir [IP/06/1632](#)).
- **Collecte des données:** des données fiables sont essentielles à la gestion des pêches. Des mesures seront prises afin de permettre la création d'une base de données nécessaire à la CGPM pour développer notamment un programme de gestion de l'effort de pêche.

- **Passage à l'utilisation de mailles carrées dans les chaluts de fond:** afin de renforcer la sélectivité des chaluts de fond, les membres de la CGPM mettront en œuvre, sur une base volontaire, l'utilisation de la maille carrée de 40 mm dans leur cul de chalut. Des tests seront effectués dans les pays qui désirent obtenir davantage d'informations sur cet engin. Les résultats de ces tests seront évalués par la CGPM au plus tard en 2010. Le changement dans la forme des mailles de filet, passant du losange de 40 mm à la maille carrée de 40 mm, qui représentait l'une des mesures adoptées par le Conseil Pêche du mois de novembre dernier dans le cadre de la réglementation communautaire sur les mesures techniques pour les pêches méditerranéennes (voir [IP/06/1609](#)), qui augmente la sélectivité de cet engin.
- **Projets régionaux:** la CGPM a reconnu l'importance de ces projets tant pour le développement et l'encouragement de la coopération scientifique dans les pays participants que pour son propre processus de décision. La Commission européenne continuera de financer le projet MedFisis et d'apporter sa contribution financière aux projets EastMed, CopeMed II et Adriamed.
- **Aquaculture durable:** plus de la moitié des produits de la pêche provenant du bassin méditerranéen sont désormais issus de l'aquaculture. Les tâches et le mandat de la Commission pour l'Aquaculture de la CGPM ont été révisés afin de la rendre plus efficace. Trois groupes de travail ont été créés pour examiner: 1) le développement durable de l'aquaculture, 2) la commercialisation et 3) la sélection des sites aquacoles.
- **Conservation des mammifères marins:** la CGPM renforcera la coopération avec les parties à l'accord Pelagos qui a mis en place un sanctuaire pour les mammifères marins dans la mer de Ligurie et la mer Tyrrhénienne du Nord, afin de promouvoir les connaissances scientifiques sur ces mammifères et sur leur interaction avec les activités de pêche.
- **Coopération renforcée en mer Noire:** la CGPM s'efforcera également de renforcer la coopération avec les états côtiers de la Mer Noire en vue d'élaborer une politique de gestion des ressources halieutiques de la région. Les possibilités de développer un projet régional dans la mer Noire sous l'égide de la CGPM seront examinées.
- **Capacité administrative de la CGPM:** enfin, la base administrative et financière de la CGPM a été consolidée par l'adoption d'un budget qui permettra le recrutement du personnel indispensable au fonctionnement adéquat de cette Commission.

Historique

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée est une organisation régionale de gestion des pêches qui rassemble 24 membres, y compris l'Union européenne, représentant les États côtiers de la Méditerranée et de la mer Noire. Les décisions prises par la CGPM sont contraignantes pour tous ses membres. Au cours des dernières années, la Commission européenne a vivement incité la CGPM à jouer un rôle actif dans la mise en place d'un cadre de gestion efficace, fondé sur les meilleurs avis scientifiques disponibles, pour la conservation des stocks halieutiques dans les eaux internationales de la mer Méditerranée.